

PROCÈS-VERBAL d'une réunion extraordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 mars 2022 par visioconférence, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Jonathan Lapierre, maire
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima, (par téléphone)
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Appel d'offre pour les contrats de transport : adjudication – secteur de la Haute-Gaspésie (adoption);
4. Date et lieu de la prochaine rencontre;
5. Levée de l'assemblée (adoption).

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2022 – 13

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Noël Richard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. **APPEL D'OFFRE POUR LES CONTRATS DE TRANSPORT :
ADJUDICATION – SECTEUR HAUTE-GASPÉSIE**

Compte tenu de la fin des contrats de transport le 2 mai 2022, la Régie est aller en appel d'offre pour ses 6 contrats de transport. En vertu des nouvelles obligations créées par la Loi 83, le renouvellement de ces contrats ne peut plus se faire de gré à gré. Par conséquent, il a été préparé et diffusé, via le SEAO, un appel d'offres pour ces contrats en janvier 2022. La date limite de dépôt des soumissions était le 28 janvier 2022 11h.

Tel que recommandé par la direction, la Régie a fait un mode d'adjudication avec un système de pondération et d'évaluation des offres à deux étapes (qualité, prix) et ce, pour les six (6) volets.

La séance du comité de sélection a eu lieu le vendredi 28 janvier 2022 de 12h à 18h, au bureau de la RÉGIM. Suite à cette séance, le comité de sélection a présenté ses recommandations au conseil d'administration. Suite à ces recommandations, la direction est retournée en négociation avec le soumissionnaire concernant le contrat de transport #2022-TATC – SADM du secteur de la Haute-Gaspésie.

R-2022 – 14

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT DE TRANSPORT #2022-TATC – SADM DU SECTEUR
HAUTE-GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT que le contrat pour le transport des personnes de la RÉGIM vient à échéance le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le processus doit être fait en vertu des nouvelles obligations créées par la Loi 83 ne permettant plus le renouvellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT que à la suite du processus un seul transporteur a soumis une proposition;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise Swiftrans Inc. était donc celle ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation mais était beaucoup trop élevé pour le budget alloué;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 2.16. du cahier de charge, dans le cas où un seul soumissionnaire dépose sur un volet, le donneur d'ordre s'est donné la possibilité de négocier avec le soumissionnaire avant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que, conformément à la négociation, il a été entendu de modifier le nombre d'heure du contrat à 6240 heures annuellement et réparti sur trois véhicules;

CONSIDÉRANT que, à la suite des inquiétudes nommées par les administrateurs représentant la MRC de la Haute-Gaspésie, Simon Deschênes et Guy Bernatchez, la Régie s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'impact de coupure de service auprès de la clientèle concernée;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat de transport #2022 – TATC - SADM à l'entreprise Swiftrans Inc. selon les conditions négociées;
- D'autoriser la direction générale à procéder à la signature du contrat pour le transport des personnes avec le transporteur concerné.

4. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 21 avril 2022 à Chandler.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2022 – 15

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

Daniel Côté

Marie-Andrée Pichette

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date